

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00509

AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE, LA COMMUNE DE LORETTE ET EPORA - ADELE BOURDON - SITE MAVILOR PROPLAN

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 88

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOFFON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

Le 26 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D20180050910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL
NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG,
Mme Laurence JUBAN, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Pascal MAJONCHI,
Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE, LA COMMUNE DE LORETTE ET EPORA - ADELE BOURDON - SITE MAVILOR PROPLAN

Saint-Etienne Métropole porte le projet de requalification des anciens sites industriels Mavilor et Proplan, sis rue Adèle Bourdon à Lorette, en partenariat avec la commune de Lorette pour permettre l'installation de nouvelles activités économiques.

EPORA intervient à la demande de Saint-Etienne Métropole et de la Ville de Lorette dans cette opération, dans le cadre d'une convention tripartite approuvée par délibération du 12 octobre 2009 et signée le 06 novembre 2009 et de son avenant 1 approuvé par délibération du 29 septembre 2016 et signé le 08 novembre 2016.

Il a été établi dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes qu'il convient aujourd'hui de revoir à la hausse pour prendre en compte à titre préventif et de précaution l'impact financier d'éventuels surcoûts réclamés par l'entreprise de dépollution (procédure précontentieuse), mais également des travaux supplémentaires de désamiantage et d'évacuation de bétons de mâchefers, rendus nécessaires pour la réalisation d'une voirie poids lourds.

Il est ainsi nécessaire de s'accorder sur un nouvel état des dépenses intégrant un surcoût de travaux et il convient de déterminer les modalités des versements d'avances sur cession concourant au remboursement partiel du stock à EPORA avant la clôture financière et définitive de la convention.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention du 06 novembre 2009 ainsi que ses annexes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à le signer,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget annexe de la ZI Adèle Bourdon.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU